

PROCÉDURE DE LABELLISATION EN ESPACES NATURELS SENSIBLES



Vous êtes
un particulier, une commune, un établissement public de coopération intercommunale, une association...

Vous avez
la maîtrise foncière d'un espace naturel remarquable.

Vous souhaitez
être accompagné dans la préservation et la valorisation de cet espace.

Rejoignez le réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles

création&impression CD31/24/10/23071 • Crédits photos : © Cd31 / © A. Ramon / © C. Bresson / © E. Mathieu

Réseau départemental
**ESPACES
NATURELS
SENSIBLES**



L'AIDE FINANCIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La politique ENS est financée par la **part départementale de la taxe d'aménagement** qui est exclusivement affectée à cette politique (article L331-1 du Code de l'urbanisme).

En Haute-Garonne, le soutien financier proposé aux porteurs de projets est encadré via un **règlement départemental d'intervention financière** spécifique à cette politique.

Contact :
05 34 33 48 21
ens@cd31.fr

Plus d'infos sur haute-garonne.fr





Protéger la biodiversité, c'est protéger notre riche patrimoine naturel haut-garonnais. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a lancé différents plans ambitieux afin de prendre en compte la protection de l'environnement.

Il est passé à la vitesse supérieure avec le plan pour la transition écologique 2020-2024, dans lequel les Espaces naturels sensibles (ENS) sont concernés. Les ENS en Haute-Garonne, ce sont plus de 11 000 hectares classés, pour 3,5 millions d'arbres protégés. Ces chiffres témoignent de l'action opiniâtre du Département face aux enjeux environnementaux cruciaux de notre époque. En sachant que la transition climatique ne se fera pas sans justice sociale.

La protection des espaces naturels sensibles doit être menée avec pragmatisme et optimisme, en mettant en réseau les acteurs concernés. L'union, c'est la force. Dans les faits, cela se traduit par une aide technique et financière pour les porteurs de projets locaux, sur les sites gérés par le Département ou nos partenaires menant à une transition écologique responsable. Cette politique des ENS, menée à l'échelle de notre territoire, est fondamentale et constitue une « barrière verte » contre le réchauffement climatique. Il est de notre responsabilité d'éduquer et de sensibiliser nos enfants à l'importance et à la préservation de ces écosystèmes, essentiels pour préserver l'environnement.

Sébastien Vincini

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



Préserver la diversité des espèces animales et végétales, c'est protéger notre environnement quotidien pour chacun de nous, mais aussi pour les générations à venir.

En quelques années, le Conseil départemental a déjà protégé plus de 11 000 ha labellisés Espaces Naturels Sensibles et près de 500 ha de zones humides. Il faut continuer en protégeant partout de grands et de petits espaces. Cette préservation des espaces naturels et de notre patrimoine forestier représente un levier majeur pour atténuer les changements climatiques et écologiques en cours.

Victor Denouvion

Vice-Président Bifurcation écologique, Délégué au Numérique



LA POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES

L'article L113-8 et suivants du code de l'urbanisme attribuent aux Conseils départementaux la compétence pour mener une politique de protection, de valorisation et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Définition :

Les ENS sont des sites naturels fragiles voire menacés, qui présentent un intérêt écologique fort devant être préservé et qui constituent des lieux de découverte de la biodiversité.

Objectifs :

- **Préserver** les espèces, les milieux naturels et les fonctionnalités écologiques des écosystèmes.
- **Sensibiliser** quant à la richesse et à l'importance de la biodiversité.

UN RÉSEAU D'ACTEURS POUR PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ EN HAUTE-GARONNE

Lorsqu'il s'est engagé dans cette politique volontariste en 2016, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a choisi de préserver et de valoriser le patrimoine naturel du territoire avec l'aide de porteurs de projets locaux.

Ce réseau se compose de 2 grands types d'ENS :

- les sites **sous maîtrise d'ouvrage départementale**, propriétés du Département,
- les sites d'**initiatives territoriales** qui appartiennent à des communes, des intercommunalités, des associations ou des propriétaires privés...

UNE DIVERSITÉ DE MILIEUX NATURELS

Afin de rendre compte de la diversité des milieux naturels de Haute-Garonne, le Conseil départemental a choisi de labelliser les ENS du réseau en fonction du milieu naturel dominant de chaque site. Cette classification simplifiée ne correspond pas aux modèles scientifiques usuels mais permet de percevoir la richesse naturelle de ce territoire.



ZOOM SUR... LES ZONES HUMIDES

En 2016, avec l'appui de l'association Nature en Occitanie et du bureau d'étude Ecotone, le Conseil départemental achève l'**inventaire départemental des zones humides**.

En 2020, afin de tenter d'enrayer la disparition de ces milieux si particuliers, le Conseil départemental a décidé de créer un **Conservatoire départemental des Zones humides (CDZH)**.

Plus d'infos sur haute-garonne.fr